
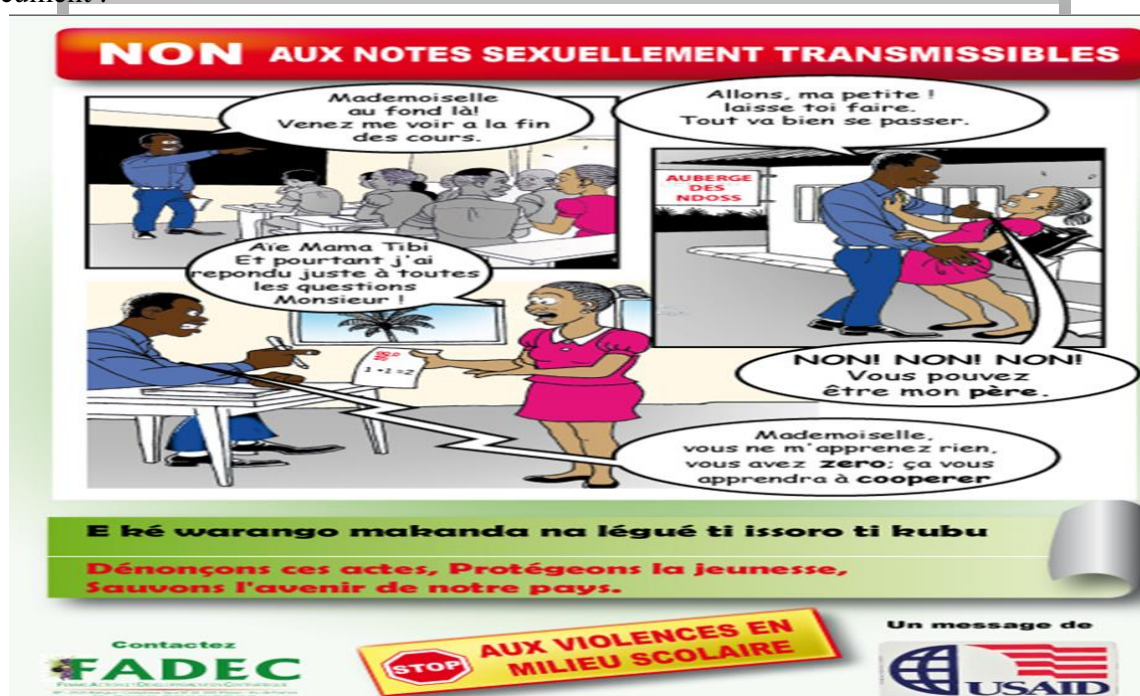


Ministère des Enseignements Secondaires Bassin Pédagogique de Douala III^{ème} Institut Polyvalent MEÛA, BP 7040 Département d'Histoire-Géographie-ECM		Année Scolaire : 2021-2022	Visa de l'AP d'Hist-Géo-ECM
		Classe : 1^{ère} A4 , Durée : 2h, Coef : 2	
		Examineur : M. FOTSING TANENPA	
		Contrôle continu N° 2 (Janvier 2022)	

EPREUVE D'ECM

PARTIE A : EVALUATION DES RESSOURCES

- 1-Dans une production de 10 à 15 lignes, dévoile deux (02) rôles de la publicité dans notre société. **5pts**
2-Document :



Ressors deux attitudes morales et donne deux raisons pour lesquelles on doit les promouvoir dans notre société. **(4pts)**

PARTIE B : EVALUATION DES COMPETENCES

Thème : La protection des personnes et des biens

Documents

Document 1 : Des violences basées sur le genre

AISSA DOUMARA, présidente de l'association de lutte contre les violences faites aux femmes était le porte-parole des femmes qu'elle encadre. La voix tremblante, elle a raconté les tristes destins de YASMINE, 7 ans, décédée après un viol et MAIMOUNA, 25 ans, qui a préféré se donner la mort parce que fatiguée de subir les violences dans son foyer conjugal. De ces deux cas, celui de YASMINE a particulièrement marqué le public... « Après l'arrivée d'un voisin pédophile qui a tissé des liens d'amitié avec ses parents, les géniteurs de cette petite fille étaient très occupés et ont demandé à leur

jeune voisin âgé de 25 ans de prendre soin de leur enfant chaque jour après les cours. Une fois à la maison, le jeune homme avait des rapports sexuels avec elle. » Témoigne AISSA DOUMARA...

A l'hôpital, les médecins découvrent que ses parties intimes sont ... complètement détruites... Ces récits ont arraché des réactions d'étonnement à l'assistance...

Source : Carine TSIELE, « violences faites aux femmes : 16 jours pour intensifier la lutte » in Cameroon Tribune du 27/112019, p 29.

Document 2 : Tableau des sanctions

Document 3 : Numéro vert

INFRACTIONS	SANCTIONS	
	Simple imprudence	Manquement délibéré
Homicide involontaire	Article 221-6, al. 1 : 3 ans d'emprisonnement, 45 000 € d'amende	Article 221-6, al. 2 : 5 ans d'emprisonnement, 75 000€ d'amende
Incapacité de travail supérieure à 3 mois	Article 222-19, al. 1: 2 ans d'emprisonnement, 30000 € d'amende	Article 222-19, al. 2 : 3 ans d'emprisonnement, 45 000€ d'amende
Incapacité de travail inférieure ou égale à 3 mois	Article R.625-2 : amende prévue pour les contraventions de 5ème classe (1500 €)	Article 222-20 : 1 an d'emprisonnement, 15000 € d'amende
Atteinte à l'intégrité sans incapacité de travail	Article R.622-1 : amende prévue pour les contraventions de 2ème classe	Article R.625-3 : amende de 1500 €



<https://www.google.com/search>

Consigne : Les documents ci-dessus reviennent sur la lutte contre les atteintes à l'intégrité physique.

Rédige une production cohérente dont les grandes lignes reposent sur les tâches ci-après :

- 1-Détermine deux (02) atteintes à l'intégrité physique. 3pts
- 2-A partir des documents proposés, Présente deux conséquences des violences physiques. 3pts
- 3-Penses-tu que les dirigeants de notre société se préoccupent-ils de la lutte contre les violences ? justifie ta réponse à travers deux arguments. 3pts

Bonne chance !!!